

## TABLE DES MATIERES

DISCOURS D'OUVERTURE.....	3
EN DÉBAT : L'élu a-t-il toutes les cartes en main pour le changement de trajectoire territoriale ?.....	4
ECLAIRAGE : Réenchanter la planification par la construction d'un nouveau récit du territoire inscrit dans le temps long.....	6
REGARDS CROISES : Mobiliser l'ingénierie face à la vague de documents d'urbanisme à mettre à jour.....	7
LES MINI-CONFÉRENCES.....	9
Bâtir une stratégie de renaturation et la mettre en œuvre en planification, notamment à l'aide d'outils comme les coefficients de biotope par surface.....	9
Retour sur la démarche d'élaboration d'un PLU par l'approche paysagère.....	10
Coopérer dans la planification, retour des référents des réseaux locaux du Réseau Planif Territoires.....	11
Apport de la recherche-action sur les territoires.....	12
LES ATELIERS.....	13
Elaborer un bon cahier des charges en planification, quelles questions se poser ?.....	13
Quel appui juridique sur les procédures de PLU(i)/SCoT ?.....	16
CLOTURE.....	17

## DISCOURS D'OUVERTURE

**Philippe MAZENC**, Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, MTECT



Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

Philippe MAZENC ouvre la deuxième **édition des rencontres nationales de la planification urbaine** en rappelant le chemin parcouru depuis l'émergence du réseau Planif Territoires en 2022.

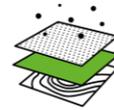
Il souligne l'importance de la nouvelle dynamique ainsi créée, au vu des transitions sociétales et environnementales à opérer, qui nécessitent un changement de regard, pour véritablement passer à un urbanisme qui compose avec le déjà là.

Fort d'une feuille de route ambitieuse depuis son lancement, le réseau poursuit le renforcement des modes de coopération, des nouvelles méthodes de travail et des outils, en intégrant toutes les échelles de la planification (SCoT, PLU(i), Carte Communale). Les **réseaux locaux de Planif Territoires**, à l'initiative de certaines DDT ou DREAL et de partenaires volontaires, portent cette même ambition et constituent des relais essentiels pour l'**animation des territoires autour des questions de planification**.

Pour encourager cet urbanisme de transformation, le réseau est à l'écoute des nouveaux modes de faire, de l'intelligence d'usage des territoires et des élus locaux porteurs de ces changements. Ainsi, les élus engagés pour la planification au sein du Réseau Planif Territoires témoigneront de leurs expériences au cours de cette journée.

Philippe MAZENC aborde **les réformes** et **les actions** menées en 2023 : la mise en œuvre du ZAN et de ses dernières adaptations réglementaires ; le plan eau ou encore la stratégie nationale pour la biodiversité 2030) ; les outils en appui aux territoires - l'observatoire de l'occupation des sols à grande échelle - OCSGE ; Mon Diag Artif ; la base de données LOVAC sur les logements vacants ; OTELO pour estimer les besoins en logement des territoires ; et les outils financiers - le Fonds verts et le Fonds friches entre autres.

Si l'accélération des réformes peut parfois donner le sentiment d'être confrontés aux injonctions contradictoires de nos politiques publiques, et paraître anxiogène pour les décideurs locaux, elle manifeste cependant l'urgence d'agir et la forte attente de nos concitoyens. Ainsi, la transition écologique ne pourra se faire sans intégrer cette dimension humaine et sociale.



## EN DÉBAT : L'élu a-t-il toutes les cartes en main pour le changement de trajectoire territoriale ?

**Pierre GROSJEAN**, Conseiller départemental du Cher, Président de la SEM Territoria et Maire de Baugy

**Philippe GAMEN**, Président du PNR du Massif des Bauges, Vice-Président à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et Maire du Noyer

**Danielle MAMETZ**, Présidente du Syndicat Mixte Flandres et Lys, Vice-Présidente du Syndicat Mixte SIDEN-SIAN et maire de Boëseghem

**Jean-Paul MICHAUD**, Vice-Président du Grand Besançon en charge de l'aménagement du territoire et du SCoT, Président du syndicat Mixte Besançon Cœur Franche-Comté et Maire de Thoraise

**Emilie BONNET-DERIVIERE**, Cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, DGALN/DHUP/QV3

Table ronde animée par **Dominique RENAUDET**, fondateur de Neoclide

Cette première table-ronde rend compte d'un cycle de trois ateliers sur *le rôle de l'élu en planification*, porté par le réseau Planif Territoires. Une dizaine d'élus engagés dans la planification ont participé aux ateliers sur l'évolution du rôle de l'élu dans le cadre du ZAN<sup>1</sup> et du ZEN<sup>2</sup>, quatre parmi eux sont présents à cette journée.

La planification est une affaire avant tout humaine, de femmes et d'hommes du territoire, pour et avec lesquels il est essentiel d'agir, et l'enjeu des travaux menés en 2023

jusqu'aux présentes rencontres, a été de **se mettre à l'écoute des transformations en cours sur le terrain, de réinterroger collectivement nos pratiques** dans une démarche de planification inscrite dans le temps long, rappelle en introduction Emilie BONNET-DERIVIERE.



Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

### **Être un(e) élu(e) engagé(e) dans la planification**

Les élus engagés dans la planification partagent leur **ressenti positif autour de ce groupe de travail** qui a permis de confronter différents points de vue et d'expériences locales et de

<sup>1</sup> Zéro artificialisation nette

<sup>2</sup> Zéro émission nette

fédérer une diversité d'élus autour de la mise en œuvre du changement de trajectoire territoriale. Ces ateliers ont offert un espace de liberté de parole, d'écoute mutuelle entre élus locaux et Etat mais aussi une prise de hauteur, particulièrement appréciée en temps d'urgence et de contraintes réglementaires.

Face à la complexité grandissante de leur rôle en planification, les élus soulignent l'importance de témoigner, d'aller à la rencontre des acteurs locaux et de concilier les intérêts et les besoins de chacun. Les élus rappellent qu'ils évoluent, planifient et se projettent dans de multiples formes d'incertitude climatique, réglementaire, démocratique. Suzanne BROLLY, adjointe au Maire de Strasbourg et Vice-présidente de l'Eurométropole, présente par vidéo, évoque les injonctions contradictoires grandissantes qui appellent une planification intégrée et transversale.

Les élus rappellent l'importance de la planification, comme **outil collaboratif et prospectif** à 15 ou 20 ans, pour travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, l'élaboration d'un document d'urbanisme doit donner lieu à **une co-construction** du projet de territoire et faire émerger des **formes de solidarité** et de **dialogue**. Les élus partagent la nécessité de travailler tous ensemble mais surtout de partir des besoins du « bas » afin d'être le plus régulièrement possible dans une démarche ascendante.

### *Les leviers activés et inspirants partagés par les élus locaux*

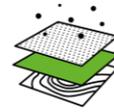
Si l'élus de la planification est perçu comme un « empêcheur de faire », les élus engagés dans la planification partagent plusieurs leviers pour réussir à mobiliser un ensemble d'acteurs sur le territoire et faire accepter les changements de trajectoire territoriale.

**Philippe GAMEN** évoque le cadre offert par l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux (PNR) où les élus locaux s'engagent dans un projet de territoire traduit dans une charte, outil prospectif et de coopération. Les parcs sont des espaces de dialogue apaisé où le temps de la pédagogie, de la concertation et de l'expérimentation locale est possible.

**Pierre GROSJEAN** confirme que la pédagogie est cruciale pour la mobilisation des différents acteurs. Celle-ci prend la forme d'une mise en récit et d'une communication des valeurs et du projet de territoire à l'ensemble des acteurs locaux. Pour « écrire les histoires ensemble », il faut les partager simplement et positivement auprès des habitants.

**Jean-Paul MICHAUD** souligne l'importance d'intéresser et de mobiliser non seulement les citoyens mais également les élus locaux sur l'ensemble de ces problématiques. Pour ce faire, le Syndicat Mixte du Besançon Cœur Franche-Comté a mis en place des conférences thématiques et la création d'un groupe de travail inter-schéma facilitant le dialogue entre élus autour de la multitude de schémas de planification. Les partenariats, comme celui conclu avec l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté), sont aussi vecteurs de nouveaux espaces de dialogue (à l'image du serious game *Modèle ton territoire*).

**Danielle MAMETZ** évoque également l'enjeu d'appropriation et d'acculturation des objectifs et des procédures de la planification. Pour dépasser l'image lourde et figée de la planification et la rendre vivante et collaborative, Danielle MAMETZ a organisé sur son territoire un EducTour afin de sensibiliser élus locaux et habitants aux enjeux de la gestion de l'eau dans le SCoT. D'autres initiatives locales pour sensibiliser à la démarche de préservation de l'eau, comme le forum de l'eau à destination des acteurs privés ou un concours photo pour les habitants, ont offert la possibilité de s'interroger collectivement sur cette ressource.



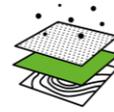
Emilie BONNET-DERIVIERE souligne la **richesse des échanges et l'exemplarité de ces expériences locales ainsi que le rôle central de l'élu planificateur, pour fédérer autour d'un récit commun et tenir le cap dans la durée**. La réforme ZAN a agi comme catalyseur et force a été de constater, lors des ateliers, que bien qu'étant élus de divers horizons et territoires, ils partageaient de nombreux points de convergence. En premier lieu la volonté d'agir sans délai. Les élus impliqués dans cette démarche portent déjà ce changement culturel auprès des autres élus et habitants de vos territoires. Pour abandonner certains réflexes de planification en extension, pour inventer de nouveaux modèles, planifier les espaces déjà bâtis, redonner de la valeur aux espaces ouverts, jusqu'au cœur de nos villes, afin d'adapter les territoires aux bouleversements climatiques en cours. Cela se fait au prix d'un investissement quotidien et soutenu, et nécessite de pouvoir réserver un temps pour l'action, au-delà de la mise en œuvre des réformes successives. C'est pourquoi l'Etat doit accompagner la dynamique engagée, avec un souhait de poursuivre la démarche de co-construction en 2024.

## **ECLAIRAGE : Réenchanter la planification par la construction d'un nouveau récit du territoire inscrit dans le temps long**

**Charlotte BURON DAUBIGNEY**, Docteur en géographie, archéo-géographe et chercheuse associée au laboratoire ESO

Pour Charlotte BURON DAUBIGNEY, le paysage actuel est fait d'héritages plus ou moins anciens et visibles dans le tissu urbain actuel que l'archéo-géographe est chargée de révéler au travers de cartes et de documents historiques. Ces traces d'héritages dans les parcellaires sont les fruits de mémoires, de transformations et d'évolutions locales.

Ainsi, l'archéo-géographie permet de comprendre l'émergence de différents phénomènes climatiques, d'éclairer la fabrique urbaine et paysagère et de mettre en lumière la résilience d'un territoire grâce à la connaissance fine du passé. Charlotte BURON DAUBIGNEY encourage les collectivités à s'appuyer sur les continuités paysagères pour planifier le territoire et, ce notamment, dans le contexte de sobriété foncière. A l'image d'études de cas présentées par Charlotte BURON DAUBIGNEY, l'archéo-géographie permet de renouer avec l'histoire du territoire et d'en faire le récit, passé mais aussi à venir.



## REGARDS CROISES : Mobiliser l'ingénierie face à la vague de documents d'urbanisme à mettre à jour

**Karine HUREL**, Déléguée générale adjointe à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

**Sandrine BARRALIS**, Directrice du Département Procédures Règlementaires et Foncières, TPF Ingénierie et membre du bureau Environnement et Biodiversité à Syntec Ingénierie

**Line RAPHEL PARDON**, Vice-Présidente régionale de l'AITF, Directrice de la Valorisation du Cadre de Vie, Ville d'Auxerre – Agglomération de l'Auxerrois

**David LABOREY**, Responsable de l'Atelier des solutions, Territoires et usagers, DGALN

**Emilie CHAPEAU**, Chargée de mission transversale, Direction Générale à l'appui opérationnel et stratégique, ANCT

L'ingénierie de la planification est plurielle et sollicite des compétences variées. Elle se décline à la fois dans des structures publiques ou privées. Comment identifier et mobiliser cette ingénierie dans un contexte de vague de documents d'urbanisme à mettre à jour (les SCoT en 2027, les PLUi en 2028) ?

**Karine HUREL** évoque le rôle des agences d'urbanisme, qui sont des partenariats entre collectivités et Etat. Ces agences sont structurées autour de plusieurs missions : la planification, l'observation, la prospective et de plus en plus la diffusion de connaissance par la pédagogie. Face à la nécessité d'agir vite, Karine HUREL plaide en faveur d'un changement profond des modes de faire et de la coopération territoriale.



Jeanne Accorsini / DICOM/SIPA PRESS

**Sandrine BARRALIS** souligne le manque de moyens financiers et humains de l'ingénierie privée et rappelle que cette ingénierie est obligée de s'adapter au marché, où les prix sont de plus en plus bas. Elle constate que les élus sont majoritairement peu formés aux enjeux actuels et qu'une part de son travail consiste à les sensibiliser. Il est nécessaire que les collectivités, les services de l'Etat et les bureaux d'études travaillent en collaboration. Elle évoque plusieurs objectifs : la clarté d'un cahier des charges ; l'accompagnement financier de l'Etat pour assurer un document qualitatif et une

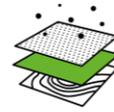
labellisation de documents. Plus généralement, l'ingénierie fait face à des difficultés de recrutement qui interrogent l'attractivité du métier.

**Line RAPHEL PARDON** partage le constat du manque de moyens financiers et humains du côté de l'ingénierie publique. Les difficultés de recrutement interrogent l'avenir du métier, les vocations et les formations. Face au ZAN et aux urgences partagées par l'ensemble des intervenants, Line RAPHEL PARDON encourage à une coopération renforcée, à davantage de transversalité et à une montée en compétences en interne. Elle appelle à imaginer collectivement de nouvelles représentations et des méthodes de travail innovantes.

**David LABOREY** explique la démarche *Ateliers des solutions*, portée par la DGALN en partenariat avec l'ANCT, qui offre un appui en ingénierie pour les territoires. Il expose les besoins de certains maires ruraux « qui n'ont pas toujours la connaissance du premier pas à faire » et qui sont en recherche d'une ingénierie d'appui et d'amorçage dès la phase de « fabrication de l'idée pour leur ouvrir les portes du possible. » David LABOREY mentionne également la plateforme *Aide Territoires*, qui recense l'ensemble des démarches d'ingénierie disponibles par territoire.

**Emilie CHAPEAU** précise le rôle de l'ANCT, au sein du dispositif de *l'Atelier des Solutions*, qui facilite l'accès à l'ingénierie aux collectivités rurales en proposant un guichet unique d'offre d'ingénierie. L'ANCT travaille également à la cartographie locale de l'offre d'ingénierie publique en lien avec les préfets de département. En tant qu'opérateur de l'Etat, l'ANCT met également à disposition une ingénierie nationale à l'occasion de programmes territorialisés (*Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville...*). Enfin, l'ANCT déploie également une ingénierie sur mesure qui s'adresse à toutes les communes en mobilisant certains partenaires (Cerema, Ademe, Banque des Territoires) ou un accord-cadre avec des bureaux d'études.

De manière générale, tous les intervenants portent le même regard sur la nécessité de monter en compétences, de s'ouvrir à de nouveaux métiers et renforcer les coopérations entre acteurs de l'ingénierie.



## LES MINI-CONFÉRENCES

**Bâtir une stratégie de renaturation et la mettre en œuvre en planification, notamment à l'aide d'outils comme les coefficients de biotope par surface**

**Stella GASS**, Directrice Générale de la Fédération nationale des SCoT

**Christelle NEAUD**, Responsable d'Etudes en Ecologie Urbaine, Cerema Ile-de-France

### *Etude sur la stratégie de renaturation*

Stella GASS présente l'étude en cours sur la stratégie de la renaturation, mise en place par la Fédération nationale des SCoT en co-financement avec le Ministère de la Transition Ecologique.

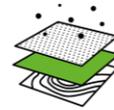
La renaturation est rapidement apparue comme un concept sollicitant de vastes sujets dépassant le cadre législatif instauré par la loi Climat et Résilience et la trajectoire ZAN. Cette notion est à la confluence de multiples politiques publiques : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité, génie écologique, gestion en eau, modèle agricole... L'enjeu de cette étude est donc de définir les conditions d'une **stratégie écologique territoriale** (autour de la trame verte et bleue, la sobriété foncière, la renaturation au titre du ZAN) intégrée à une stratégie territoriale de grande échelle du SCoT et plus largement, à un récit territorial fédérateur.

Cette étude abordera la nécessité de traduction de cette stratégie dans les outils d'urbanisme (PLU, PLUi, OAP, coefficient de biotope, coefficient de pleine terre, etc.) et mettra en lumière les indicateurs de la renaturation et les types et rôles d'acteurs, ainsi que les sources de financement à mobiliser.

L'étude sera présentée lors de la prochaine rencontre nationale des SCoT en août 2024.

### *Etude sur les coefficients de surfaces éco-aménageables en planification*

Face à l'évolution du contexte réglementaire et la lutte contre l'artificialisation des sols, l'objectif principal de l'étude présentée par Christelle NEAUD est de proposer une méthode aux collectivités sur les coefficients de surfaces éco-aménageables sous l'angle de la préservation et de la multifonctionnalité des sols. Ces coefficients sont des outils maîtrisés par les acteurs de la planification, perçus comme faciles à mettre en œuvre et également appréciés pour leur portée réglementaire. Néanmoins, l'étude souligne un manque de définitions harmonisées et des difficultés dans le contrôle de leur bonne application et dans l'évaluation de leur efficacité. L'étude du Cerema vise à rappeler les atouts et limites de ces coefficients, le besoin d'outils de suivi et d'évaluation et l'importance de les articuler à d'autres outils. La ville de Ris Orangis servira de cas d'étude dont les résultats seront présentés au premier trimestre 2024.



## Retour sur la démarche d'élaboration d'un PLU par l'approche paysagère

**Charlotte BURON DAUBIGNEY**, Docteure en géographie, archéo-géographe et chercheuse associée au laboratoire ESO

**Katell CHOMARD**, Directrice planification et dynamiques urbaines de Lorient Agglomération

### *Le temps d'élaboration du PLUi / des PLU (2014-2020)*

Dans le cadre de sa thèse sur la traduction paysagère dans les plans locaux d'urbanisme, Charlotte BURON DAUBIGNEY s'est intéressée à la démarche de planification à Lorient Agglomération. L'étude paysagère intercommunale pilotée par l'agglomération entre 2014 et 2016 a permis aux élus de redécouvrir les spécificités de leur paysage local au travers de visites hors les murs. L'étude a donné lieu à la production d'un atlas des paysages intercommunaux et la mise en lumière de sites à enjeux.



Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

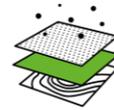
Charlotte BURON DAUBIGNEY a alors suivi tout le travail de planification communale. Les collectivités se sont largement saisies de cette étude pour l'intégrer à chaque étape de leur PLU (diagnostic local, PADD, règlement) mais aussi sous forme d'outil réglementaire comme les OAP. Le paysage a été vécu comme outil de médiation locale.

### *Le temps de l'application et des révisions de PLU (2020-2023)*

Katell CHOMARD évoque la traduction opérationnelle de l'étude paysagère de Lorient Agglomération. Tout d'abord, l'étude a été traduite et illustrée à destination du grand public pour poursuivre la démarche de sensibilisation. Ensuite, dans le cadre du PLU de Lorient, les outils réglementaires (OAP thématiques, OAP sectorielles, règlement) ont été couplés à des outils de métrique (coefficients de biotope par surface) afin de renforcer l'opérationnalité du PLU. Katell CHOMARD insiste sur l'importance de former les agents instructeurs à ces nouveaux enjeux et outils paysagers pour la mise en œuvre des permis d'aménager et de construire.

D'autres études ont approfondi la composition du tissu urbain, les formes urbaines, la nature en ville afin d'alimenter et de dégager de nouvelles règles plus fines pour le PLU. Actuellement, l'étude sur la nature en ville structure une grille de lecture pour identifier et qualifier les espaces de nature en ville, caractériser leur usage et leurs services écosystémiques, et déterminer leur potentiel de densification.

Enfin, ce travail a ouvert de nouveaux chantiers axés sur l'adaptation du territoire au changement climatique, en étudiant par exemple les bénéfices écosystémiques du paysage.



## Coopérer dans la planification, retour des référents des réseaux locaux du Réseau Planif Territoires

**François MARTIN**, Chef de la mission Conseil en Stratégies Territoriales à la DDTM 29 et coordinateur du réseau Planif Territoires Bretagne.

**Philippe LE BOURNOT**, Adjoint Aménagement au Service Aménagement et Risques à la DDTM 40 et coordinateur du réseau Planif Territoires des Landes.

**Roxane JOLY**, Cheffe de projet planification au bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, DGALN/DHUP/QV3.

Mini-conférence animée par Fanny LEBARBIER, Consultante (Territoire et Contexte)

Le réseau Planif Territoires se décline localement et son animation est portée à l'initiative de DDT ou de DREAL avec l'appui de certaines agences d'urbanisme. A l'occasion de la rencontre nationale, François MARTIN et Philippe LE BOURNOT ont partagé leurs expériences en tant que référents locaux respectivement en Bretagne et dans les Landes.

Ces réseaux locaux visent à soutenir l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux et à entretenir une culture de la coopération locale.

Philippe LE BOURNOT rappelle que le réseau des Landes s'est constitué en réponse à un besoin d'accompagnement des collectivités et particulièrement des élus. Ce réseau est piloté par et pour les élus et organise régulièrement des moments d'échanges et de retours d'expériences, nécessaires aux partages de bonnes pratiques.



Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

Sur le territoire breton, François MARTIN explique que l'activité du réseau local est organisée en trois groupes d'acteurs pour permettre un travail transversal : l'un dédié à la « coordination des professionnels », un autre intégrant les élus nommé « archipel des réseaux locaux », et un dernier autour « d'ateliers coopératifs ». Pour mettre en commun les expériences de chacun et capitaliser sur les échanges et les travaux réalisés, un portail de ressources inspirantes est en cours de mise en place et sera prochainement disponible sur le site du réseau national de Planif Territoires.

Enfin, Roxane JOLY conclut sur l'importance du rôle de l'État en tant que facilitateur et instigateur des conditions nécessaires à la coopération, cruciale pour l'implémentation des changements législatifs. Une coopération souple et agile à l'échelle locale s'avère indispensable

pour répondre aux défis de plus en plus complexes et transversaux de la transition écologique. C'est pourquoi le réseau Planif Territoires et ses réseaux locaux sont essentiels pour soutenir les territoires dans cette approche.

## Apport de la recherche-action sur les territoires

**Nicolas MAISETTI**, Directeur du Programme POPSU Transitions, GIP EPAU.

**Mathurin BASILE**, Chef de projet au bureau des stratégies territoriales, DGALN/DHUP/AD.

### Présentation de deux programmes du GIP EPAU

Nicolas MAISETTI présente **deux programmes du GIP EPAU** (Groupement d'Intérêt Public sur l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains) parmi les 8 programmes nationaux en cours :

- **POPSU Territoires** qui facilite la recherche-action dans 51 petites villes et zones rurales (dont 17 lauréates en juin 2023). Cette démarche favorise un dialogue entre les acteurs locaux, les élus et les chercheurs afin d'explorer les dynamiques et les mutations des petites villes et des ruralités. Le programme a pour objectif de fournir aux décideurs publics des outils issus de la recherche et de la connaissance scientifique axées sur les défis des transitions écologiques et sociales.
- **POPSU Transitions** (anciennement POPSU Métropoles) qui se concentre sur 23 sites, a pour objectif d'éclairer la contribution des territoires et de leurs trajectoires locales aux objectifs nationaux en matière de transition. Ce programme vise à mesurer et soutenir les politiques territoriales de transition avec les collectivités et l'Etat.

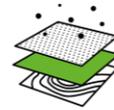
Les deux programmes placent au cœur de leurs démarches l'objectif d'alimenter les réflexions des décideurs locaux et nationaux, des communautés scientifiques, des collectivités locales et de rendre accessibles les résultats de recherches afin de les diffuser à un large public. Pour cela de nombreux outils sont mis en place : conférences, photographies, vidéos, podcast...

### Présentation de l'atelier des territoires, animé par la DGALN

Mathurin BASILE présente le **dispositif de l'Atelier des territoires** mis en place par la DGALN et piloté localement par les services déconcentrés. Ce dispositif propose aux collectivités une équipe pluridisciplinaire d'experts et de concepteurs pour les accompagner à construire leur projet de territoire, en particulier dans les zones manquant d'ingénierie ou confrontées à des situations complexes.

L'objectif est de déboucher sur une feuille de route opérationnelle pouvant être adoptée par les territoires. L'atelier des territoires se divise en trois formats : des sessions nationales, des ateliers locaux et des ateliers flash.

Plusieurs exemples d'ateliers ont été présentés comme l'atelier sur le tourisme dans la vallée d'Ossau, ou la session nationale multisites sur les Sols Vivants.



## LES ATELIERS

Deux ateliers thématiques ont rythmé l'après-midi des rencontres nationales du réseau.

Le premier est centré sur les critères permettant de renforcer l'efficacité et la pertinence d'un cahier des charges d'une prestation d'accompagnement à l'élaboration d'un document d'urbanisme ; il a cherché à faire émerger des préconisations, synthétisées ci-dessous.

Le second atelier sur l'appui juridique dans le cadre d'un SCoT ou d'un PLUi a permis aux participants d'échanger autour d'un quizz et de questions assez ouvertes. Les ateliers sont présentés ci-dessous.

### Elaborer un bon cahier des charges en planification, quelles questions se poser ?

**Clémence CARON**, Responsable nationale des spécialités aménagement et planification, CNFPT, animatrice de l'atelier

**Xavier GUILBERT**, Urbaniste, XG Conseil

**Dominique MOUILLOT**, Directeur de l'aménagement du territoire à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge

Après une introduction de Clémence CARON qui est revenue sur les premiers travaux et enseignements du groupe de travail « ingénierie » du réseau Planif Territoires, deux témoignages ont permis de cadrer la problématique. Tout d'abord, Dominique MOUILLOT, du SCoT du Haut Saintonge, a rapporté l'initiative d'un groupement de commandes pour élaborer des PLU. Xavier GUILBERT, en sa qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), a ensuite témoigné de bonnes et de mauvaises pratiques d'élaboration de cahier des charges qu'il a pu observer. A partir des échanges entre les intervenants et les participants, des points de vigilance, difficultés et recommandations pour élaborer un bon cahier des charges ont été énoncés.



Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

#### *Points de vigilance et difficultés*

Les témoignages et échanges lors de l'atelier ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'impondérables, dont il est essentiel que les différentes parties prenantes aient connaissance afin de mieux collaborer lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

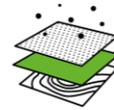
#### Côté bureau d'études :

- Il est difficile de recruter des collaborateurs et les fidéliser au sein de la structure. Souvent, au bout d'un ou deux ans, ils sont recrutés ailleurs avec une meilleure rémunération ;
- La candidature d'un bureau d'études à un marché représente environ 3 jours de travail non rémunérés, contrairement à celle d'un architecte qui l'inclut dans la prestation. Le temps passé non rémunéré invite donc les bureaux d'études à être sélectifs dans les candidatures présentées ;
- L'élaboration d'un document d'urbanisme n'est pas rémunératrice pour un bureau d'études. La marge maximale est de 3% ;
- Certains bureaux d'études ne vont pas jusqu'au bout de la mission (délais intenable, sous-dimensionnement du budget, absence de positionnement politique...);
- Les collectivités doivent être réalistes sur le temps et le coût de la mission (environ 700 €/jour).
- Dans un souci de bien faire, il arrive que les collectivités souhaitent recruter des équipes ayant des compétences très diversifiées, alors même qu'elles disposent de peu de moyens pour réaliser leur document. Ceci se fait donc parfois au détriment de la concentration des moyens sur des travaux clés.

#### Côté collectivités :

- Les collectivités rencontrent des difficultés à recruter des chargés de mission planification ;
- Le Porter à connaissance de l'Etat (PAC) permet d'identifier les forces et faiblesses du territoire. Cependant, ce document est long à réaliser et tarde parfois à être produit ;
- La rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un PLUi peut poser des difficultés pour certaines collectivités peu habituées à ce genre d'exercice et faiblement dotées en ingénierie. Il est formulé le souhait de disposer d'un modèle type de cahier des charges qui guiderait la rédaction tout en permettant une personnalisation adaptée à chaque territoire ;
- Une procédure d'élaboration ou révision étant par nature itérative, le chiffrage global et final du marché est difficile à déterminer ;
- Un avocat ne peut pas être dans une équipe. Son statut ne peut pas le positionner en tant que subordonné. Le conseil juridique d'un avocat doit faire l'objet d'une prestation externe ;
- Le coût final du marché dépend de la qualité de la gouvernance, de la capacité pour la collectivité à se positionner et décider aux bons moments.

Enfin, il ne faut occulter que sur la base des cahiers des charges élaborés par les collectivités et des réponses formulées par les bureaux d'études, **les collectivités et les bureaux d'études se choisissent mutuellement.**

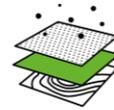


### *Prérequis et pistes générales pour élaborer un bon cahier des charges*

Les échanges entre intervenants et participants ont ensuite mené aux bonnes pratiques suivantes.

- Être simple et fixer un nombre limité d'objectifs principaux (une dizaine) ;
- Identifier un pilote/chef de projet au sein de la collectivité ;
- Ajouter une note de présentation au cahier des charges pour apprécier le contexte et les ambitions locales ;
- Définir une stratégie territoriale et poser les enjeux territoriaux pour une vision politique claire ;
- Eviter d'anticiper des économies à tort et se donner les moyens financiers pour avoir un document de qualité ;
- Prévoir des tranches optionnelles ;
- Recourir à une mission d'AMO pour définir et cadrer la commande si la collectivité n'est pas en mesure de le faire ;
- Réaliser préalablement un audit du document d'urbanisme existant pour servir la rédaction du cahier des charges ;
- Être réaliste sur le temps de la mission ;
- Demander une décomposition du prix global et forfaitaire en fonction des exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières pour permettre une répartition selon les compétences nécessaires dans l'offre.

Le cahier des charges est le premier outil de dialogue entre BE et collectivités, et c'est par ce document contractuel que le couple BE-collectivité se forme. Son élaboration est donc une étape fondamentale dans le cadre de toute procédure d'urbanisme.



## Quel appui juridique sur les procédures de PLU(i)/SCoT ?

**Frédérique JOSON**, chargée de mission droit et planification, au bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie (DGALN/DHUP/QV3)

**Nicolas SANAA**, Aménagement du territoire, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Cet atelier ciblé sur les enjeux juridiques a pour objectif de resituer l'ensemble du contexte réglementaire en matière de planification et de proposer un temps d'échanges libres entre techniciens, issus de collectivités, de services déconcentrés ou de bureaux d'études... Face aux besoins locaux d'accompagnement sur l'applicabilité des nouvelles dispositions réglementaires, le bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie (DGALN/DHUP/QV3) s'est chargé de recenser l'ensemble des questions provenant de collectivités ou de services déconcentrés afin de proposer et d'alimenter une foire aux questions (FAQ), prochainement disponible sur le site internet du réseau Planif Territoires.



Jeanne Accorsini / DICOM/SIPA PRESS

### Rappel du contexte juridique

Frédérique JOSON rappelle les dernières évolutions législatives depuis 2020 : ordonnance de modernisation des SCoT, Loi « Climat et Résilience », Loi « 3DS », Loi « accélération de la production EnR » ; Loi « facilitant la mise en œuvre du ZAN », et Loi « Industrie verte ». Dans ce contexte riche d'évolutions réglementaires, la foire aux questions se focalise sur les dispositions relatives à la planification urbaine, en distinguant les SCoT, les PLU(i), les modalités de publicité et d'entrée en vigueur des documents d'urbanisme, et l'artificialisation des sols.

### Appui juridique d'un PNR

Nicolas SANAA de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France poursuit l'atelier en détaillant le rôle d'un Parc et son appui en matière juridique. Un PNR est porteur d'un projet local fédérateur traduit dans la charte, avec laquelle les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Si les parcs sont aussi saisis pour avis en tant que PPA, leur rôle s'étend en amont en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur le porter à connaissance, l'accompagnement dans l'élaboration et le suivi, l'appui à la rédaction de cahiers des charges...

Après ces temps de présentation et un quizz proposé par le bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, les temps d'échanges ont permis de mettre en lumière certains points de tension, notamment sur la mise en œuvre du ZAN (les modes de calcul, périmètres, la garantie universelle...) mais aussi sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces échanges alimenteront la FAQ actuellement en cours de production.

## CLOTURE

**Vincent MONTRIEUX**, Sous-Directeur de la Qualité du cadre de vie, DGALN/DHUP

Après avoir remercié les intervenants et les organisateurs, Vincent MONTRIEUX clôture la deuxième édition des rencontres nationales du réseau **Planif Territoires** en mettant en lumière la dynamique très positive du réseau au cours de l'année écoulée, qui se traduit par **une augmentation de nombre de ses membres (+2300), en majorité des collectivités.**

Cette journée riche d'échanges et de retours d'expériences est nécessaire pour relever les défis futurs, notamment ceux de la **sobriété foncière** et des besoins d'une **ingénierie adaptée et suffisamment dimensionnée** en vue de la révision imminente des documents d'urbanisme. Le réseau Planif Territoires figure au cœur du plan d'action pour la mise en œuvre du ZAN par la DGALN.



Vincent MONTRIEUX annonce le lancement du nouveau site internet [Planif Territoires](#) et présente **les perspectives de travail pour 2024 :**

Jeanne Accorsini /DICOM/SIPA PRESS

- La poursuite du groupe de travail sur l'ingénierie en collaboration avec la FNAU et le CNFPT ;
- La poursuite des travaux avec les élus ambassadeurs, des travaux sur la densité...
- Le développement d'une boîte à outils dédiée à l'élaboration d'un cahier des charges ;
- L'étude de renaturation réalisée par la Fédération des SCoT ;
- Une étude sur les coefficients de pleine terre, dont les résultats seront présentés au premier semestre 2024 à Ris-Orangis avec la participation de la Cerema et de l'OFB ;
- La publication d'une FAQ juridique sur le site internet Planif Territoires ;
- L'enrichissement de l'annuaire des démarches exemplaires disponible sur le site internet.

Le premier rendez-vous Planif Territoires de 2024 s'est déroulé le 8 février 2024 pour un **webinaire intitulé « quelle densité pour des territoires résilients ? »**. Le replay est disponible en ligne sur le site <https://www.planif-territoires.logement.gouv.fr/>.